

# Synthèse du questionnaire et de l'Assemblée générale de l'EDDN du 11 juin 2020

## Préparation du dossier d'autoévaluation

Nombre de répondants au 15/06/2020 : 41

Le présent compte-rendu s'organise selon les trois items principaux de la partie bilan du dossier d'autoévaluation.

### 1. Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

#### *Organisation et gouvernance de l'ED*

Question 1 : L'École Doctorale est dirigée par un conseil composé de l'équipe de direction de l'ED, des directeurs de laboratoires et des représentants des doctorants. Les procès-verbaux du conseil sont mis en ligne sur le site de l'EDDN. Jugez-vous cette organisation et cette gouvernance :

Compréhensible ou transparente : 31

Incompréhensible ou opaque : 4

Sans réponse : 6

Question 2 : Comment rendre plus lisible et efficace l'organisation et la gouvernance de l'ED ?

- En revenant à l'ancien système (bureau ED dans chaque composante) de chaque université.
- Envoyer de façon systématique les PV de séance par mail
- Pouvoir identifier son secretariat
- que toute information soit plus fluide.
- Peut-être transmettre les procès-verbaux du conseil par mail aux membres de l'EDDN, notamment aux doctorants.
- diffuser les PV par mail
- Plus de liens directs entre les différentes personnes composant l'ED et notamment avec les représentants des doctorants.
- Sans réponse car méconnaissance de ce site. Un envoi des informations sur liste de diffusion ?

1

---

#### **Compte-rendu de l'AG et pistes de réflexion :**

- **Améliorer le site de l'ED et sa visibilité**
- **Mieux diffuser les PV**
- **Meilleure communication de manière générale (vers les doctorants et vers les encadrants)**
- **Perspectives : création de nouvelles listes de diffusion par la ComUE, s'appuyant sur Sygal (ne plus passer par les centres de recherche où les informations relatives à l'ED n'est pas assez visible)**

#### *Politique de recrutement et d'accueil des doctorants*

Question 3 : La seule condition pour l'inscription en thèse est d'avoir obtenu 12/20 à son mémoire de Master, ou (à défaut de mémoire) 12/20 à son Master. Jugez-vous cette note :

Trop basse : 9

Satisfaisante : 24

Sans réponse : 8

Question 4 : Seriez-vous favorable à une audition systématique de l'ensemble des futurs doctorants par l'Ecole Doctorale préalablement à l'inscription ?

Oui : 26

Non : 14

Sans réponse : 1

**Compte-rendu de l'AG et pistes de réflexion**: la question d'une audition des candidats à une inscription en thèse (hors ceux financés, qui sont de toute façon systématiquement auditionnés lors des concours de recrutement aux financements RIN ou établissement) a conduit à un débat animé lors de l'AG, dont il est ressorti diverses craintes et dans l'ensemble une certaine opposition à la mise en place d'un tel dispositif

- Il faudrait que ce soit le conseil restreint (donc des représentants de chaque site) qui entendent les doctorants
- Question de la présence des représentants doctorants lors de ces auditions (les doctorants présents à l'AG sont partagés sur cette question, les EC plutôt opposés)
- Question de la possibilité de visioconférence pour les candidats étrangers
- Audition des candidats après rédaction d'un projet de thèse en cinq pages
- Crainte forte de beaucoup de participants à l'AG qu'il y ait un contrôle des conditions de financement de la thèse; opposition ferme de l'AG et de la direction de l'ED d'une quelconque opposition à l'inscription en thèse fondée sur des critères liés au financement (sauf cas limites)

Question 5 : Proposez des idées pour une meilleure politique de recrutement des doctorants.

- Plus d'explications en amont, avant l'accès au M2.
- Il me semble, mais ce n'est qu'un avis, qu'il peut être judicieux de demander un travail écrit au candidat, même si c'est un travail réalisé au cours de l'année dans un autre contexte, afin d'évaluer la réelle capacité de celui-ci à rédiger une argumentation juridique.
- Je n'étais pas du tout au courant qu'il existait une sélection sur note à l'entrée du Doctorat. Il faudrait que les responsables de Master soient plus clairs à ce sujet. Je pensais qu'il suffisait de valider son diplôme de Master finalité Recherche et de trouver un directeur de thèse.
- Une audition au bout d'un an d'inscription au cours de laquelle le doctorant et son directeur présentent les travaux
- voir plus les travaux de recherche et les projets dans la tête, que la note symbolique du Master
- Prévoir un réel accompagnement, par une personne unique (un référent?), des doctorants dans la constitution de leur dossier et leur inscription : il s'agit d'un véritable parcours du combattant, et beaucoup sont perdus à ce moment-là.
- Sur la question précédente, l'audition systématique de l'ensemble des futurs doctorants ne doit pas être surabondante avec les diverses auditions relatives à l'obtention d'un financement.
- Le niveau du futur doctorant est un critère très important. Il faut aussi que le directeur de thèse s'engage réellement, "mise" sur le doctorant qu'il accepte d'encadrer, même pour l'après thèse...

2

---

**Compte-rendu de l'AG et pistes de réflexion** :

- Mieux communiquer sur les questionnaires et le parcours de l'inscription en doctorat
- Communiquer le nom des représentants doctorants aux étudiants de M2 dès le début de l'année
- Mieux sensibiliser au parcours doctoral, à la thèse dès le M2

Question 6 : La journée de rentrée de l'Ecole Doctorale permet d'accueillir les nouveaux doctorants et de faire se rencontrer l'ensemble de l'ED. Traditionnellement, la journée se compose d'informations générales le matin et de conférences l'après-midi. Trouvez-vous cette journée :

Inutile, répétitive ou insuffisante pour appréhender l'ED : 17

Intéressante : 18

Sans réponse : 6

Question 7 : Comment favoriser l'accueil des doctorants au sein de l'ED ?

- Une journée par site, dédié à l'accueil des doctorants des 1ère années, permettrait sans doute de favoriser l'accueil des doctorants.
- Les doctorants déjà inscrits pourraient jouer un rôle à cet égard, ce qui favoriserait davantage l'accueil des doctorants.
- Je ne comprends pas pourquoi les directeurs de thèse sont systématiquement absents lors de cette rentrée alors qu'ils sont une composante essentiels de la vie doctorale.
- Un secrétariat qui accueille le doctorant, une formation présentant tous les outils de recherches disponibles à l'ED, des conférences de doctorants plus avancés ou de jeunes docteurs pour obtenir des conseils, quelques avantages de type : obtenir ou moins 2 ouvrages par an, obtenir un ordinateur portable en prêt
- Il faut communiquer le nom des nouveaux doctorants aux anciens et créer une journée de présentation pour souder les doctorants.
- faire le lien lors de la rentrée avec les laboratoires et ce qu'ils peuvent apporter aux doctorants
- En tant que doctorant, je n'attendais pas un "accueil" au sein de l'ED. A mon avis, l'intégration se fait avant tout au sein de l'unité de recherche, plus proche du quotidien des doctorants.
- Organiser des comités d'accueil
- Sans doute organiser d'autres rencontres sur des thèmes plus ciblés

**Compte-rendu de l'AG et pistes de réflexion :**

- **Créer une nouvelle journée d'accueil, en plus de la journée de l'ED (peut-être une (demi) journée d'accueil + une (demi) journée thématique par an)**
- **Associer les anciens doctorants et des directeurs de thèse à la journée de rentrée**
- **Penser à un autre modèle, d'autres contenus pour la journée thématique**

3

---

## 2. Encadrement et formation des doctorants

*Politique d'encadrement des doctorants*

Question 8 : L'Ecole Doctorale a fixé à 7 le nombre maximum de doctorants par Directeur de thèse. Ce seuil vous paraît :

Satisfaisant : 11

Trop élevé : 24

Trop faible : 1

Sans réponse : 5

Question 9 : Pensez-vous que l'Ecole Doctorale devrait faire plus pour favoriser les contacts entre les Directeurs de thèse et leurs doctorants ?

Non : 15

Oui : 15

Sans réponse : 11

Question 10 : Comment l'Ecole Doctorale pourrait améliorer l'encadrement des doctorants ?

- 4 à 5 doctorants maximum par directeur, afin de garantir un suivi efficace
- Il me semble que l'encadrement des doctorants relève, d'abord, du Directeur de thèse.

- Etablir une sorte de charte, avec les modalités minimales d'encadrement? Voire un calendrier indicatif de réalisation de la thèse?
- Limiter le nombre de doctorants à 3-4 par directeur de thèse afin d'assurer un suivi de qualité.
- Je n'étais pas au courant de ce nombre maximum.
- responsabiliser le directeur en cas d'abandon des doctorants, faire de l'école doctorale une véritable institution et non pas uniquement une lourdeur administrative pour le doctorant. Faire de l'école doctorale un espace d'écoute pour le doctorant et non pas une institution menaçante, exigeant uniquement une soutenance. Accompagner le doctorant et non pas uniquement lui rajouter un stress ou une angoisse propre à la thèse
- Mettant en place des réunions de suivi avec une fréquence plus élevée.
- plus de financement
- Les informations ont du mal à circuler. Les doctorants doivent tout chercher par eux-mêmes : comment va se dérouler la soutenance, comment envoyer le rapport, quelles sont toutes les formalités et quel est le calendrier à respecter. C'est inadmissible.
- Ce n'est pas le nombre de doctorants par directeur de thèse qui compte, mais l'engagement du directeur de thèse à encadrer et soutenir le doctorant, même après la thèse, pour l'insertion professionnelle

**Compte-rendu de l'AG : Tous les participants à l'AG insistent sur le fait que l'important n'est pas le nombre de doctorants, mais la qualité de la direction de thèse. Le chiffre de 7 encadrements maximum est donc purement arbitraire.**

#### *Dispositifs de suivi des doctorants*

Question 11 : Les Comités de Suivi individualisés des Doctorants (CSI) sont composés du Responsable de site de l'Ecole Doctorale et de son adjoint. Trouvez-vous cette composition :

Bonne : 25  
Mauvaise : 6  
Sans réponse : 10

4

---

Question 12 : Les Comités de Suivi Individualisés (CSI) ne portent que sur les conditions matérielles de réalisation de la thèse. Trouvez-vous cela :

Bon : 23  
Mauvais : 6  
Sans réponse : 12

Question 13 : Proposez des pistes d'amélioration des CSI.

- Suppression
- Les CSI durent bien trop peu de temps pour un réel échange sur l'état d'avancement de la thèse. Ils sont un prétexte pour mettre une pression supplémentaire sur le doctorant afin qu'il achève la rédaction de sa thèse rapidement. Mais seul le directeur de thèse est en mesure de valider son achèvement. Il faudrait donc envisager d'organiser des réunions entre l'ED et les directeurs de thèse.
- Le comité ne sert qu'à faire peser une énième pression du doctorant. Or, ce stress est inutile car il décourage certain ou retarde d'autres. Il n'est pas possible d'écrire en étant mis autant sous pression. Un rapport de confiance devrait être institué entre le doctorant et l'école doctorale. Ce comité devrait réunir aussi le directeur de thèse ou être supprimé.
- Même s'il y a un rapport pour chaque doctorant, il serait intéressant que le directeur de thèse accompagne les comités de suivi individuels pour parler non seulement des conditions matérielles qui s'avèrent très importants pour le déroulement de la thèse mais aussi sur le sujet de recherche.
- Le directeur de thèse devrait être présent et le suivi devrait se faire sur le fond et non sur la forme. On ne peut pas juger qu'un doctorant est en retard si on ne maîtrise pas un peu son sujet.
- le modèle de CSI constitué par le doctorant me paraît préférable en termes de suivi et de responsabilisation du doctorants

- la composition du CSI devrait pouvoir être au choix du doctorant afin de respecter la nature du suivi CSI qui est de déceler certains problèmes pouvant être rencontrés par le doctorant avec sa direction de thèse ou la direction de son ED

**Compte-rendu de l'AG et pistes de réflexion : le suivi des doctorants suscite lui aussi un débat important lors de l'AG. Globalement, aussi bien les EC que les doctorants et docteurs n'expriment pas de volonté de faire évoluer les modalités des CSI**

- certains doctorants regrettent que les CSI soient trop formels et rapides
- le suivi quant au fond de la thèse nécessite une expertise, et doit donc être organisé au sein des centres de recherche
- CSI importants pour faire le point chaque année et réaliser l'avancée de la thèse
- Plusieurs doctorants témoignent leur satisfaction vis-à-vis des entretiens annuels
  
- **NB : la question du soutien psychologique des doctorants est abordée. Contact doit être pris avec les services de médecine préventive pour que tous les doctorants, quel que soit leur âge, puissent être pris en charge**

*Offre de formations et animations proposées aux doctorants*

Question 14 : Le contenu des journées de formations spécifiques organisées par l'ED vous semble :

Satisfaisant : 24  
 Insatisfaisant : 6  
 Sans réponse : 11

5

---

Question 15 : La fréquence de ces journées vous semble :

Suffisante : 24  
 Insuffisante : 7  
 Sans réponse : 10

Question 16 : Proposez des pistes d'amélioration pour les formations.

- Peut-être qu'ajouter une journée de formation ce type, durant l'année, serait souhaitable dans la mesure du possible.
- Pourquoi ne pas sonder les doctorants pour savoir quelles autres branches du droit pourraient les intéresser?
- la méthodologie de la thèse est individuelle eu égard au sujet. Il n'y a pas de méthode unique. Les journées de formation ne doivent pas être un palliatif au travail commun entre un doctorant et son directeur.
- Méthodologie (traitement des ressources, construction du plan détaillé...).
- Les formations de l'école doctorales sont généralement une perte de temps. Par ex, la formation « rédaction de la thèse » est sur 2 jours. Le doctorant en droit se retrouve avec des doctorants en sciences dures qui ne sont pas soumis aux mêmes exigences de rédaction. De plus, le formateur n'est pas docteur, donc il ne sait pas comment rédiger une thèse. Il s'agit d'une obligation qui n'est pas enrichissante. En revanche des formations sur la maîtrise des outils numériques de rédaction (comment faire un sommaire ?) ou de bibliographie (zotero) seraient utiles.
- Il est très difficile de participer des formations proposées quand le doctorant n'est pas sur place. Dans les circonstances actuelles on a dû faire face à nos activités en utilisant des moyens technologiques qui pourront continuer à être employés pour que les futurs doctorants puissent se bénéficier.

- Interventions parfois éloignées du sujet annoncé (car peu préparées par certains intervenants extérieurs)
- prévoir également une formation sur l'organisation judiciaire pour revenir, notamment, sur l'interprétation des arrêts
- Je n'ai pas eu connaissance de ces journées de formations.
- proposer davantage de formations ciblées, telles que l'aide à la rédaction d'articles par exemple; le coaching d'entretiens, de soutenance...

**Compte-rendu de l'AG et pistes de réflexion : les retours vis-à-vis des journées de formation sont globalement très positifs**

- **organiser davantage de journées de formation en droit privé**
- **mieux communiquer sur la distinction entre formations mutualisées (qui relèvent de la ComUE et formations spécifiques de l'ED)**

*Politique relative aux soutenances et la durée des thèses*

**Question 17 :** Le délai de 7 ans pour passer en commission thèses longues vous semble :

Suffisant : 29  
 Insuffisant : 9  
 Sans réponse : 3

**Question 18 :** Proposez des idées pour réduire la durée des thèses.

- La durée de la thèse est longue parce qu'aujourd'hui, le doctorant ne peut être qualifié puis recruté sans témoigner d'un dossier solide et se contenter de sa seule thèse. Il doit multiplier les enseignements dans différentes matières, participer à des colloques, publier, etc.
- Il ne faudrait pas que les thèses dépassent cette durée.
- Tous les doctorants sont traités de la même manière. Or les doctorants non financés sont dans une situation différente de ceux qui ont eu le contrat doctoral et les postes d'ATER. Ceux qui travaillent en plus de la thèse sont jugés de la même façon sur la durée de rédaction de leur thèse que ceux qui ont été financés par l'Université. Une situation si différente mériterait un traitement différent. Pour ceux qui sont financés, le délai de 7 ans est satisfaisant.
- Il faut prendre en compte que tous les doctorants ne sont pas dédiés de manière exclusive à la thèse, je crois que certains d'entre nous accomplissent un travail pour payer le doctorat et toutes nos charges. De plus, les échanges au tour de la thèse sont plus longs quand le doctorant n'est pas sur place.
- Aucune.
- descendre à 6 ans pour continuer de réduire la durée des thèses
- Quand on finance nous-mêmes notre thèse, il me paraît difficile de réduire ce délai.
- En même temps c'est la loi
- audition à partir de la 6ème année, une vigilance accrue lors des CSI

### 3. Suivi du parcours professionnel des docteurs

*Actions menées pour favoriser la poursuite de carrière des docteurs et pour valoriser le doctorat*

**Question 19 :** La journée de rentrée de l'Ecole Doctorale présente chaque année des pistes pour la carrière des docteurs (dans l'enseignement supérieur, dans le privé ...). Cela vous semble :

Suffisant : 15  
 Insuffisant : 16  
 Sans réponse : 10

Question 20 : Qu'attendez-vous de l'Ecole Doctorale pour favoriser la poursuite de carrière des docteurs et valoriser le doctorat ?

- Renforcer la communication et le rayonnement des communications de ses jeunes chercheurs (diffusion par mailing des nouveaux ouvrages et articles, ...)
- Je ne sais pas. Voir du côté du système allemand???
- La seule et unique voie professionnelles qui reconnaît le doctorat en droit en France car il en constitue un critère de recrutement est l'enseignement et la recherche. Il faudrait peut-être appuyer sur les moyens d'accéder à ce métier recherché par la majorité des doctorants :
  - organisation de soutenances blanches (pas seulement une ou deux par ans à la rentrée de l'ED) ;
  - initiation à la préparation du dossier pour le CNU par les jeunes MCF ;
  - Préparation au concours de l'agrégation par les agrégés.
- La création de post. doc. Valoriser davantage les docteurs au sein de l'ED et des Universités de l'ED. Favoriser les partenariats avec certaines entreprises privées pour faciliter l'insertion des docteurs
- Il faut créer un réseau d'ancien doctorants afin de favoriser les échanges et savoir ce que chacun est devenu. De plus, les directeurs de thèse et l'école doctorale devraient aider les doctorants et leur proposer des pistes de carrière.
- Il devrait être mis en place plus qu'une journée par an (au moins une fois par semestre ?) Une seule journée est décevant si nous n'avons pas pu venir car nous travaillions le jour fixé pour la rentrée de l'ED.
- Aider à établir des réseaux professionnels au sein de l'université mais aussi à l'extérieur si possible. Préparer aux concours (type agrégation par exemple)
- Il faudrait organiser des ateliers plus ciblés notamment pour les doctorants en fin de thèse

**Compte-rendu de l'AG et pistes de réflexion : de nombreux doctorants considèrent que l'ED n'agit pas suffisamment pour favoriser la poursuite de carrière des docteurs, tant pour ce qui est du suivi de carrière que l'aide à l'insertion professionnelle, académique et surtout non académique. Certains EC tempèrent, considérant que c'est le rôle avant tout des directeurs de thèse voire, selon d'autres, des services de l'Université.**

- **Mise en place d'enquêtes de suivi de carrière internes à l'ED**
- **Création d'un réseau de docteurs de l'EDDN (articulation avec le projet de création d'une association de doctorants, porté par le CED ?)**
- **Meilleure information des doctorants sur la diversité des carrières**